



FRANCE 2019
Nice 3-5 June

DOSSIER DE PRESSE

CONGRES INTERNATIONAL DES SEMENCES ISF 2019



VOYAGE DE PRESSE
3 JUIN 2019



PROGRAMME DE LA JOURNEE

9:00
10:45

Cérémonie d'ouverture en présence de :

- Alain Tridon, Représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Eduard Fito, Président d'ISF
- Franck Berger, Président d'UFS
- Michaël Keller, Secrétaire Général d'ISF
- David Malan, Président du Comité National Organisateur Sud-Africain

11:00
12:00

Réception presse avec UFS et ISF

Questions / Réponses sur les enjeux principaux du secteur

12:00
13:30

Déjeuner / Rencontre presse

Rencontre avec des semenciers et différentes parties prenantes

14:30
16:30

Visite de l'INRA

Visite du centre de recherche de l'INRA Sophia Antipolis
Institut National de la Recherche Agronomique



INFOGRAPHIE

LE SAVIEZ-VOUS ?



LE SECTEUR DES SEMENCES

LA GRAINE

est l'intrant capital
lors d'une
production agricole

X7

Croissance du
marché
international des
semences
depuis 1994

SEMENCE
AMELIOREE

Il faut 10 ans de R&D en
laboratoire et sur le terrain pour
développer des caractéristiques
améliorées, tels qu'un rendement
supérieur ou une résistance aux
parasites, aux maladies
et à la sécheresse.

VARIETE

est l'identité spécifique
d'une plante au sein
d'une même espèce

117,427

variétés de plantes agricoles et
autres cultures sont enregistrées
dans le système de protection des
variétés de plantes de l'UPOV

15%

du chiffre d'affaires du secteur est
consacré à la R&D. C'est 6% dans
l'industrie automobile et seulement
3% dans l'industrie aérospatiale.

7,500

sociétés de semences sont
impliquées dans l'ISF en tant que
membre d'associations
professionnelles nationales de
semences



SOMMAIRE

PROGRAMME	1
LE SAVIEZ VOUS ?	2
LE 70^{EME} CONGRES INTERNATIONAL DES SEMENCES EN FRANCE	4
TOUT COMMENCE AVEC UNE GRAINE...	5
Un secteur stratégique	
Le secteur semencier crée de la valeur à l'échelle internationale	
LES ENJEUX DU SECTEUR	7
Innover pour nourrir la population mondiale	
Valoriser les méthodes récentes d'amélioration des plantes	
Développer des droits de propriété intellectuelle harmonisés	
Lutter contre les pratiques illégales sur les semences	
Contribuer à la circulation internationale des semences	
Faire reconnaître le lien entre semences et agriculture durable	
ZOOM SUR LE MARCHÉ FRANCAIS	12
LES ORGANISATEURS DU CONGRES	14
PORTE-PAROLE	15
CONTACTS PRESSE	17





LE 70^{EME} CONGRES INTERNATIONAL DES SEMENCES EN FRANCE

Le thème du Congrès 2019 « Where Knowledge Flows » met en avant le partage et l'échange de connaissances, d'expériences et de compétences attendues lors de cette 70^{ème} édition du Congrès International des Semences de l'ISF à Nice. Cet évènement est le plus grand rassemblement annuel du secteur semencier international qui permet aux acteurs de la filière d'échanger et partager leurs connaissances : innovations, ressources génétiques, circulation des semences, contribution du secteur aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Choix stratégique pour cette nouvelle édition, la France est l'un des leaders historiques du secteur des semences. Elle dispose de connaissances et savoir-faire notoires, d'une coopération forte entre recherche publique et privée et d'une organisation forte en filière, reconnue dans le monde entier. La France a par ailleurs accueilli en 2017 la signature du 1^{er} accord universel sur le climat et le réchauffement climatique. Elle apparaît donc comme une destination clé pour débattre et échanger sur les défis que relève et relèvera le secteur semencier à long terme, que ce soit pour répondre aux problématiques de sécurité alimentaire ou de changement climatique.

Cette année, près de 1 700 professionnels internationaux, représentant 63 pays, se réunissent à Nice. Organisé par l'ISF (International Seed Federation) en partenariat avec l'UFS (Union Française des Semenciers), le Congrès International des Semences a deux objectifs principaux :

- Réunir les chefs d'entreprise et les principales parties prenantes (organisations et associations nationales et internationales, ONG, fondations, etc.) autour des problématiques majeures du secteur des semences : innovation, ressources génétiques, circulation des semences.
- Souligner la contribution du secteur à la durabilité de l'agriculture et aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

En 2018, le Congrès international des semences de l'ISF était organisé à Brisbane, en Australie. 1 148 délégués représentant 59 pays y ont assisté. Huit positions y ont été adoptées sur les thèmes suivants :

- Des politiques cohérentes et fondées sur la science pour l'innovation en sélection végétale
- La pratique des semences illégales, une menace pour les revenus des agriculteurs, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable
- Le mécanisme mondial multilatéral de partage des avantages issus des ressources génétiques
- Les informations de séquençage numérique
- Le soutien au choix variétal pour les agriculteurs
- Une clarification sur les droits et exemptions des agriculteurs
- L'engagement des entreprises semencières dans la lutte contre le travail des enfants
- La circulation internationale des semences traitées

Le prochain Congrès international des semences de l'ISF est déjà programmé du 8 au 10 juin 2020 en Afrique du Sud, sur le thème « Shared Roots, Greater Heights ».

TOUT COMMENCE AVEC UNE GRAINE...

» Un secteur stratégique

La semence est le point de départ de la production agricole : le choix de la semence est une des premières décisions des agriculteurs dans leur activité. Le secteur des semences est ainsi capital pour tous les agriculteurs, quel que soit l'objectif de leur production : alimentation, textile, bio-sourcing, loisirs.

Les agriculteurs, font aujourd'hui face à des défis de plus en plus importants : à mesure que la population mondiale augmente, ils doivent produire toujours plus, malgré le changement climatique, la baisse des ressources naturelles et la diminution de la biodiversité les affectant directement. Si aujourd'hui le monde compte 7,5 milliards d'habitants, les modèles prévoient près de 9,8 milliards d'habitants d'ici 2050.

Dans les années 1960, 1 hectare suffisait à nourrir 2 personnes. En 2025, 1 hectare devra nourrir 5 personnes et d'ici 2050, les agriculteurs devront produire 70 % de plus pour pouvoir nourrir la population mondiale.

Pour répondre aux attentes des agriculteurs, les entreprises semencières développent et proposent un choix de semences diversifiées, adaptées localement et d'excellente qualité, pour une production performante.

Les objectifs stratégiques du secteur semencier au niveau mondial

INNOVATION EN AMELIORATION DES PLANTES

« Adopter des politiques cohérentes sur les produits, développés grâce aux méthodes récentes d'amélioration des plantes, pour assurer leur utilisation et un commerce sans interruption ».

BIODIVERSITE

« Promouvoir le Traité International en tant qu'outil privilégié pour l'administration des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), en rendant le processus plus pratique et plus orienté vers les entreprises ».

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

« Faciliter la coopération entre les pays afin de simplifier les procédures de protection des variétés végétales au niveau international ».

« Aider les pays membres à mettre en œuvre des droits de propriété intellectuelle effectifs dans leurs pays respectifs ».

« Sensibiliser, renforcer l'engagement et mettre en œuvre des actions contre les pratiques illégales sur les semences ».

CIRCULATION INTERNATIONALE DES SEMENCES

« Promouvoir l'harmonisation technique et scientifique des mesures sanitaires justifiées et éviter qu'elles ne deviennent des obstacles non tarifaires au commerce ».

« Promouvoir l'harmonisation des réglementations régissant les technologies appliquées aux semences au niveau international et régional ».

ENGAGEMENT

« S'engager avec nos membres et avec toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur pour favoriser la coopération ».



» Le secteur semencier crée de la valeur à l'échelle internationale

Le secteur des semences repose sur trois métiers : la sélection, la production et la commercialisation. Les sociétés semencières du monde entier travaillent en étroite collaboration avec les agriculteurs pour soutenir la production végétale en rendant accessibles des variétés améliorées et adaptées localement.

Faisant écho au rôle crucial joué par le secteur des semences, un récent rapport de la Banque mondiale intitulé « Enabling the Business of Agriculture » (2017) a déclaré que les semences constituaient le principal allié de la production agricole.

Grâce à son dynamisme, le secteur des semences a connu une croissance exponentielle : sa valeur est aujourd'hui sept fois plus importante qu'en 1994. En 2016, 4 435 089 tonnes ont été exportées dans le monde, pour une valeur monétaire de 11,4 milliards de dollars

HECTARES DE GRANDES CULTURES SEMEES EN 2016 DANS LE MONDE

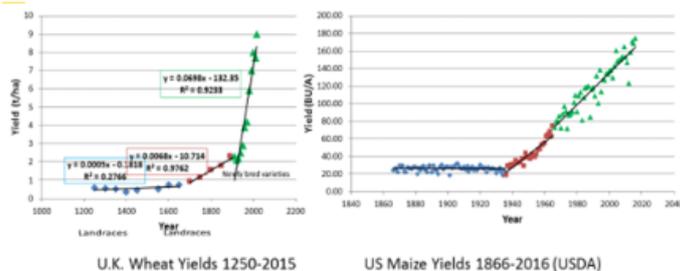
Wheat	222,120,958
Maize	192,201,002
Rice	153,319,466
Soybeans	118,651,441
Pulses	78,244,322
Barley	48,822,997
Oilseed Rape	33,584,747
Cotton	30,465,567
Sorghum	26,860,809
Sunflower	23,408,805
Oats	12,056,574
Ground/Peanut	11,351,722
Rye	5,124,474
Triticale	3,430,391
Sugar Beet	2,922,483

ISF International Seed Federation
Seed to Life

Le blé, le maïs et le riz sont les trois principales cultures de plein champ semées en 2016 dans le monde, représentant respectivement 222, 192 et 153 millions d'hectares.

LES RENDEMENTS DE BLE ET DE MAÏS DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS ONT PROGRESSÉ AU FIL DES ANS

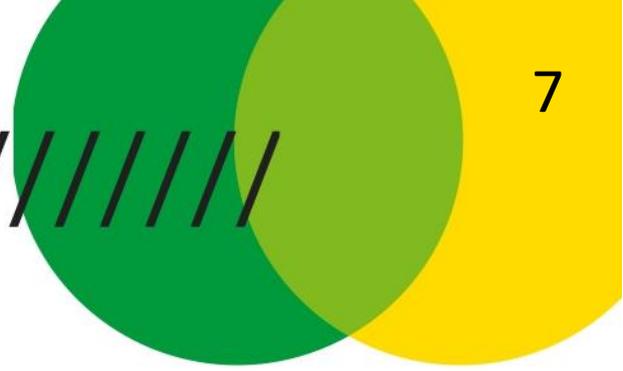
Yield increases due to plant breeding



ISF International Seed Federation
Seed to Life

Au Royaume-Uni, le rendement en blé a été multiplié par 4 en 70 ans. Aux États-Unis, depuis l'arrivée des semences améliorées dans les années 70, le rendement du maïs a enregistré une croissance de + 136 %.

Les points verts représentent l'arrivée de semences améliorées sur le marché, permettant d'évaluer l'impact significatif sur le rendement.



LES ENJEUX DU SECTEUR SEMENCIER

Les semences circulent de plus en plus, au gré des échanges commerciaux internationaux. A chaque étape de leur parcours, de la recherche à la mise en marché, la complexité de ces échanges augmente. Le secteur s'engage donc à différents niveaux - économique, réglementaire, sociétal et politique - afin de soutenir l'innovation, rendre les variétés améliorées accessibles à tous les agriculteurs et assurer la sécurité alimentaire dans un monde en mutation.

» Innover pour nourrir la population mondiale

L'augmentation constante des connaissances scientifiques sur les plantes et leur interaction avec l'environnement assure une innovation continue dans le secteur des semences. Ce dernier est à l'avant-garde de la recherche et du développement : les entreprises investissent en moyenne 15 % de leur chiffre d'affaires dans la R&D dans un souci de perpétuelles améliorations des variétés.

Ces innovations contribuent à répondre aux attentes économiques, environnementales et sanitaires. L'amélioration des semences permet de produire davantage à partir d'une même surface et d'améliorer la qualité et la valeur nutritionnelle des aliments.

AMELIORER LA VALEUR NUTRITIONNELLE

Grâce à l'amélioration génétique des semences, les tomates contiennent aujourd'hui plus de lycopène, un nutriment qui protège de plusieurs types de cancers.

Pour s'adapter au changement climatique, les semences améliorées présentent de nouvelles caractéristiques : résistance aux maladies, aux insectes et tolérance aux stress environnementaux (sécheresse, inondation). Ces innovations sont cruciales pour la productivité du secteur agricole.

» Valoriser les méthodes récentes d'amélioration des plantes

Les progrès scientifiques ont permis d'accéder à des méthodes précises pour améliorer l'efficacité de la sélection et augmenter la probabilité d'identifier les solutions variétales adaptées dans les programmes de sélection.

Mais ces variétés sont évaluées et réglementées différemment selon les pays. Cela crée un patchwork de réglementations nationales, comme par exemple :

- Des réglementations basées sur les technologies spécifiques,
- Des réglementations basées sur les caractéristiques du produit final,
- Des réglementations mixtes.

Même les définitions de termes comme «OGM», «Biotechnologie», «Génie génétique» et «Génie biologique» ne sont pas cohérentes d'un pays à l'autre.



Selon que les variétés sont qualifiées ou non d'OGM, les conséquences sont multiples :

- limitation de la capacité d'innovation du secteur
- réduction de la diversité des ressources génétiques
- effet négatif sur les travaux de recherche
- entrave à la circulation des semences dans le monde.

L'ISF œuvre pour l'alignement des politiques des différents pays en faveur d'une plus grande cohérence entre les produits élaborés à l'aide des méthodes récentes d'amélioration des plantes.

» Développer des droits de propriété intellectuelle harmonisés

L'amélioration des variétés de plantes nécessite un investissement en compétences, en temps et en ressources. La protection des droits de propriété intellectuelle des semenciers est donc nécessaire pour encourager et soutenir l'innovation au profit des agriculteurs, des consommateurs et de la planète.

Le système de propriété intellectuelle le plus efficace pour le secteur établit un équilibre entre:

- la protection, en tant qu'incitation à l'innovation
- et l'accès, pour permettre aux tiers d'accéder à cette innovation.

La convention UPOV (Union internationale pour la protection des nouvelles variétés de plantes) fournit le cadre juridique pour la protection des variétés. Il s'agit d'une convention internationale avec des règles communes visant à harmoniser la réglementation de la propriété intellectuelle entre différents pays, tout en laissant une certaine place aux spécificités nationales. L'une des caractéristiques propres à l'UPOV est l'exception du sélectionneur : elle permet d'utiliser librement une variété protégée pour la création d'une nouvelle variété, qui aura une nouvelle caractéristique.

Tous les pays n'ont pas ratifié cette convention UPOV et tous les pays signataires ne sont pas liés par la même version de la convention. Cela complexifie donc les actions contre les auteurs d'infractions dans certains pays membres.

L'ISF encourage les pays à faciliter la coopération entre eux, en s'efforçant de simplifier les procédures de protection des obtentions végétales au niveau international et en aidant les membres à mettre en œuvre des droits de propriété intellectuelle. L'ISF engage ainsi les différents pays à adopter l'UPOV.

EN FRANCE

Le Certificat d'obtention végétale (COV) est émis par l'INOV (Instance Nationale des Obtentions Végétales) et n'est effectif qu'en France. Le demandeur peut cependant solliciter un droit d'obtention végétale valable dans toute l'Union européenne par le biais d'une demande unique auprès de l'OCVV (Office communautaire des variétés végétales).



» Lutter contre les pratiques illégales sur les semences

Des semences fiables et de haute qualité sont essentielles pour les agriculteurs et la chaîne d'approvisionnement alimentaire car elles garantissent aux producteurs une pureté variétale, un pourcentage de germination minimum et un potentiel de rendement accru.

Toutefois, ces dernières années, les pratiques illégales en matière de semences ont augmenté, notamment les contrefaçons (emballages ou étiquetages contrefaits), les atteintes à la propriété intellectuelle (variétés reproduites sans autorisation), les infractions réglementaires (normes qualitatives non respectées) et le vol de matériel de marque. Dans certains pays, plus de 50 % des semences commercialisées pourraient être illégales ou contrefaites pour une culture donnée. L'impact négatif de cette fraude s'étend sur toute la chaîne de valeur, mettant en jeu les revenus des agriculteurs par une altération de la productivité et pouvant remettre en question la confiance des agriculteurs dans le secteur semencier.

Le rôle de l'ISF est d'accroître l'engagement dans le secteur des semences et de renforcer le plaidoyer auprès des acteurs concernés afin d'améliorer les systèmes juridiques, les conditions, les capacités et les moyens d'exécution de la loi.

FORMES DE PRATIQUES ILLICITES EN MATIERE DE SEMENCES

- *Les céréales récoltées à partir d'hybrides sont mal identifiées et vendues comme de véritables semences hybrides destinées à l'ensemencement.*
- *Les paquets de semences sont étiquetés avec de faux noms de variétés*
- *Les normes minimales de qualité des semences, telles que la pureté variétale ou le pourcentage de germination, ne sont pas respectées*
- *Le pourcentage de graines de mauvaises herbes et d'espèces envahissantes dépasse les normes légales*

» Favoriser et sécuriser la circulation des semences

L'harmonisation des cadres réglementaires internationaux sur la circulation des semences entre différents pays représente un enjeu crucial pour le secteur. Les processus relatifs aux activités d'importation et d'exportation des semenciers sont souvent méconnus des nombreuses parties prenantes, et notamment des régulateurs, ce qui peut avoir un impact négatif sur les flux de semences. Ce manque de connaissances impacte négativement la libre circulation internationale des semences traitées.

Mesures phytosanitaires

La libre circulation internationale de semences saines est nécessaire pour que la meilleure qualité devienne accessible à tous les agriculteurs. Dans ce cadre, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a élaboré un certain nombre de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) destinées à limiter l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles pour la santé des végétaux. Elles guident les pays dans la mise en œuvre de mesures et procédures sanitaires. En 2017, la CIPV a adopté la norme NIMP 38 sur les mouvements internationaux de semences. Depuis, l'ISF collabore avec des associations semencières nationales et régionales pour développer du matériel pédagogique, destiné à aider les différents pays à appliquer cette norme.



Liste des ravageurs

Toujours dans cette optique, le secteur semencier cherche à prévenir la propagation des maladies lors du transfert de semences d'un pays à l'autre. Ainsi, l'ISF a lancé une initiative de liste des maladies pertinentes par culture. Son objectif est de développer une base de données dynamique d'informations scientifiques pouvant servir de ressource au secteur ainsi qu'aux organismes de réglementation.

Traitement des semences

Les semences traitées avec des produits de traitement des semences (TS) sont un autre sujet clé dans la circulation des semences, en particulier en ce qui concerne la diminution de l'impact environnemental. La réglementation sur ces produits est en cours de réévaluation, en particulier dans l'UE.

Les TS sont généralement appliqués pour protéger les semences (ravageurs, maladies et stress environnementaux), permettre la pleine expression du potentiel génétique de la semence (pendant et après le semis) et protéger les jeunes plants. Etape cruciale, elle permet d'agir sur le rendement final des cultures.

La confusion entourant les réglementations concernant le transport, le stockage et l'utilisation des TS, ainsi que le rejet des TS dans l'environnement au moment du semis a un impact négatif sur la capacité des sociétés semencières à fournir aux agriculteurs un approvisionnement fiable en semences traitées.

La diversité des conditions d'utilisation (dosage, densité de plantation, rotation des cultures, etc.), des formulations, des noms de produits et de l'étiquetage des TS crée une confusion supplémentaire et entrave la libre circulation des semences. Chaque pays ayant ses propres exigences, le traitement des semences et leur emballage restent spécifiques à chaque pays, entraînant donc des retards dans les exportations.

En 2018, l'ISF a adopté une mention présentant le circuit type de circulation des semences dans la filière. Elle décrit les problèmes de réglementation impactant la circulation des semences traitées et propose les conditions préalables d'un système de réglementation qui faciliterait la circulation des semences traitées.

COMMENT ASSURER LA QUALITE DES SEMENCES TRAITEES ?

Créée en 2011 à l'initiative de l'UFS avec le soutien du GNIS-SOC, le référentiel français "Plan Qualité Poussière" (PQP) vise à maîtriser les émissions de poussières lors des semis de semences traitées avec des produits phytosanitaires. L'approche a été adoptée au niveau européen avec la création de la norme européenne ESTA (European Seed Treatment Assurance) en 2013, norme équivalente au PQP.



» Faire reconnaître le lien entre semences et agriculture durable

La durabilité est depuis toujours l'une des priorités de l'industrie semencière. Cette année, le secteur cherche à souligner l'implication de la filière sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Sur les 17 ODD adoptés par l'ONU, l'industrie des semences contribue à la majorité d'entre eux, tels que : pas de pauvreté; faim zéro; bonne santé et bien-être; travail décent et croissance économique; industrie, innovation et infrastructure; consommation et production responsables; action pour le climat; la vie sur terre; et des partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les efforts contribuant à ces objectifs de développement durable ne sont pas nouveaux dans la filière, cependant, la volonté de mieux faire connaître ces ODD dans le secteur et d'apporter une reconnaissance aux organisations internationales qui y contribuent est, elle, récente.

Les résultats du progrès génétique des semenciers permettent par exemple

- d'utiliser plus précisément l'azote sur les variétés de céréales
- de renforcer des critères de résistance aux maladies et aux ravageurs.
- de proposer des variétés adaptées aux techniques de culture biologique. Près de 1500 variétés sont à la disposition des producteurs, ainsi que des variétés anciennes dont les caractéristiques peuvent ainsi être conservées.

La diversification des espèces végétales en tant que cultures intermédiaires (intercultures, cultures associées) permet de sélectionner aussi bien de nouvelles espèces que des espèces "orphelines" pour leur capacité à améliorer la structure et la fertilité des sols, à lutter contre certains parasites (par exemple la moutarde luttant contre les nématodes) et contre les adventices.

La sélection de nouvelles espèces de légumineuses permet aussi de diversifier les sources de protéines végétales pour l'alimentation animale (comme le lupin) ou l'alimentation humaine (comme les lentilles et le pois chiche).

En valorisant, conservant et utilisant judicieusement les ressources génétiques, les sociétés semencières peuvent continuer à innover et à adapter les plantes existantes. Elles assurent ainsi la protection et le développement de la biodiversité.

Par son poids économique, le secteur des semences est stratégique pour la France. Il assure durabilité de la production agricole et sécurité alimentaire. En fournissant dans le monde entier toute une gamme de variétés de semences, la France s'engage sur le maintien de la diversité génétique.

Le secteur semencier français est composé de plus de 130 entreprises de tailles variables, bien qu'elles soient essentiellement des PME : 95 % des membres de l'UFS enregistrent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros. Générant plus de 3,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires au total, ce secteur assure 12 000 emplois directs en France. Ils couvrent une palette de métiers complémentaires : de la recherche à la commercialisation en passant par l'expérimentation, la commercialisation, la production sur site et en usine et la logistique.



LA SÉLECTION DE SEMENCES

La mission du sélectionneur est de créer des variétés répondant à la fois aux attentes des producteurs (conduite de cultures conventionnelles, biologiques, raisonnées), des consommateurs (vegans, locavores, sans gluten, etc.) et aux besoins du secteur agro-alimentaire (teneur en protéines du blé, capacité de transformation agroalimentaire, qualité de surgélation, etc.).

- **Produire plus** : adapter les variétés aux différents sols, aux conditions climatiques et aux méthodes de culture assure la régularité des rendements tout en maintenant l'équilibre financier du secteur. Selon le GEVES (Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences), les progrès de la génétique ont rapporté 1,4 quintal de plus par hectare et par an pour les cultures de maïs, de betterave et de blé.

- **Produire en utilisant moins d'intrants** : En augmentant la tolérance des variétés aux maladies et aux ravageurs des cultures, les semenciers répondent aux attentes sociétales en matière de réduction de l'utilisation de pesticides. La sélection a par exemple permis de préserver l'orge du virus de la mosaïque. Quant au blé, la tolérance des nouvelles variétés à certains moucheron permet d'éviter les traitements insecticides.

- **Produire une qualité sans cesse croissante** : La finalité de cette production de semences est de répondre à la diversité des marchés des produits frais (variété de saveurs, modes de cuisson et de consommation), des produits transformés (durée de conservation, transformation agroalimentaire) et des produits non alimentaires. La sélection a par exemple permis le développement de melons à chair ferme, des tournesols dont

73 Sociétés de sélection

255 Entreprises de production

18,615 Agriculteurs multiplicateurs

7,683 Distributeurs

PREMIER
Producteur Européen
& Exportateur Mondial

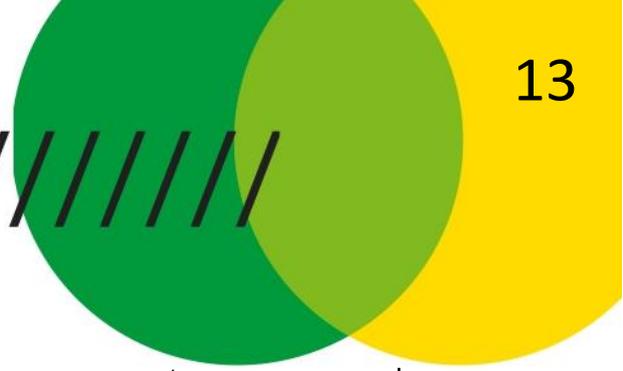
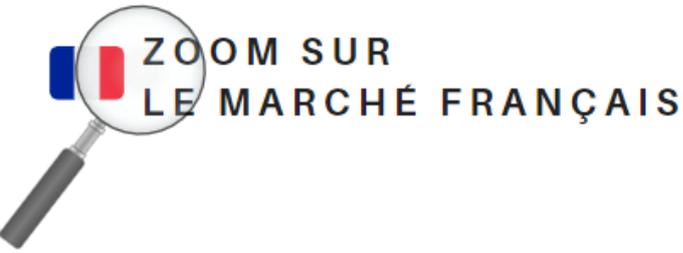
Plus de
1 MILLION
DE TONNES
produites chaque années

600 Nouvelles variétés chaque année

13 % du CA dédié à la R&D

3.3 MILLIARDS euros de chiffres d'affaires

12,000 Emplois directs
+ 3% d'emplois créés en 3 ans



l'huile est de meilleure qualité nutritionnelle, des concombres sans amertume ou encore des blés dont les propriétés technologiques sont adaptées à chaque utilisation agroalimentaire : boulangerie, biscuiterie, aliments pour animaux ...

En France, 73 entreprises assurent la sélection variétale sur des semences de betteraves, de céréales, de fourrages, de maïs, d'oléagineux et de légumes.

Témoin du succès et des performances des sélectionneurs, chaque année, près de 600 nouvelles variétés sont inscrites au catalogue national, ce qui représente 22 % du total des inscriptions cumulées du catalogue européen. Les entreprises françaises du secteur semencier investissent massivement dans la recherche et le développement : 15 % de leur chiffre d'affaires y est consacré, ce qui permet de développer des programmes de sélection et d'acquérir de nouveaux outils de sélection (marqueurs moléculaires), complétés par des partenariats avec la recherche publique. Le budget en recherche a ainsi augmenté de 67 % en cinq ans.



PRODUCTION DE SEMENCES

Avec plus d'un million de tonnes produites par an, la France est le 1er producteur européen de semences. Le secteur des semences est en lien direct avec le monde agricole : 19 000 agriculteurs multiplicateurs français produisent 6 100 variétés de semences différentes (hors semences potagères) sur 382 000 ha de multiplication. Toutes les transactions sont régies par un contrat de multiplication, définissant les obligations des deux parties (rémunérations, conditions de la récolte, etc.) dans le cadre contractuel élaboré par l'interprofession (Gnis). Cette contractualisation à 100 % est une particularité de la filière semencière française, gage du respect des revenus des agriculteurs.

Les conditions pédoclimatiques françaises sont très favorables à la production d'une grande diversité de semences, chaque région dispose de ses propres spécificités. La technicité du réseau d'agriculteurs-multiplicateurs ainsi que les investissements réguliers des semenciers dans les outils industriels, rendent la France incontournable pour la production de semences.

Identification de la variété, qualité des semences, absence d'impuretés, absence de maladies... : le contrôle de la qualité des semences inscrites aux catalogues européen et français, est sous le contrôle officiel du SOC (Service Officiel de Contrôle). Il garantit aux agriculteurs la conformité des semences à la réglementation européenne en vigueur.



COMMERCIALISATION DES SEMENCES

La France est le 1er exportateur de semences au monde, devant les États-Unis, la Chine et les Pays-Bas. Près de 50 % de la production française est dédiée à l'export, principalement vers les pays de l'UE pour le maïs et les oléagineux (notamment la Russie et l'Ukraine) et vers les continents américain et asiatique pour les légumes.

Les 255 sociétés françaises de commercialisation distribuent les semences auprès des agriculteurs, des particuliers et des collectivités territoriales.

LES ORGANISATEURS DU CONGRES

L'ISF (International Seed Federation) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif, représentant le secteur des semences à l'international. Elle défend les intérêts de ses membres depuis 1924 et représente 96 % du commerce international des semences. Elle dispose du statut d'observateur officiel auprès d'organisations intergouvernementales et internationales telles que la FAO, l'UPOV, l'OCDE et d'autres. **Sa mission est de créer le meilleur environnement possible pour le secteur semencier international et de promouvoir la sélection végétale et l'innovation dans les semences.**

Environ 7 500 entreprises sont adhérentes à l'ISF (ce sont par exemples des associations nationales de semences). Elles sont très diversifiées : entreprises familiales, coopératives, sociétés régionales, multinationales.



"A world where the best quality seed is accessible to all, supporting sustainable agriculture and food security."

L'UFS (Union Française des Semenciers) est l'organisation professionnelle française de l'industrie des semences. L'UFS fédère et représente 95 % des acteurs semenciers français, soit 125 sociétés semencières réparties dans 62 départements français. Leurs activités englobent la sélection végétale, la production de semences et la commercialisation pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

Pour que la sélection végétale et les semences contribuent pleinement à une agriculture plurielle, durable et compétitive, **l'UFS agit pour l'évolution d'un cadre réglementaire économique et sociétal** qui permettra à ses membres de continuer à entreprendre et innover.

Par la diversité de ses entreprises, leur savoir-faire, leur ancrage dans les territoires et leur rayonnement international, l'UFS se positionne comme centre d'expertise reconnu pour ses analyses et ses réflexions. UFS s'emploie à faciliter les échanges avec les parties prenantes et à renforcer la contribution du secteur des semences au progrès de l'agriculture et de la société.





PORTE-PAROLLES



Eduard Fito
President



Eduard Fito a été élu président de l'ISF en 2018 pour un mandat de deux ans.

Il est né à Barcelone puis il a étudié l'ingénierie agricole à l'Université de Catalogne. Il a obtenu une maîtrise en agronomie de l'Université de Lleida et a suivi des programmes de gestion à l'IESE Business School de Barcelone.

Eduard Fito vient du secteur semencier. En 1994, il rejoint la société familiale Semillas Fitó au sein du département de production de semences, puis dans celui dédié à la R&D, en tant que sélectionneur de plantes. Après avoir occupé différents postes à Semillas Fitó, il devient directeur du développement des affaires et des affaires de l'entreprise en 2012.

Il est impliqué dans l'industrie des semences en tant que membre du conseil d'administration d'ANOVE, l'association espagnole des semences et membre du conseil d'administration du Bureau anti-contrefaçon.



Michael Keller
Secretary General

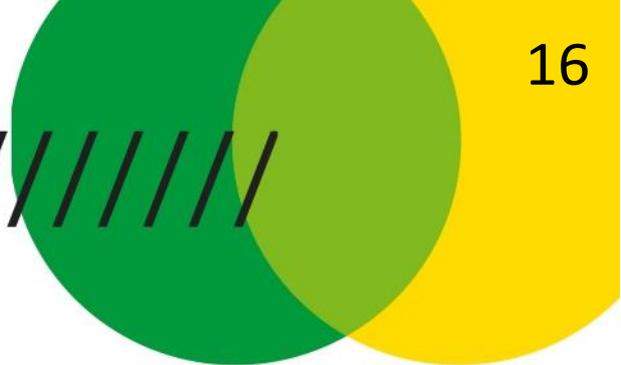


Michael Keller est secrétaire général de l'ISF depuis juin 2014.

De nationalité allemande, Michael Keller a vécu et travaillé à Paris pendant 18 ans avant de s'installer en Suisse pour rejoindre l'ISF à Nyon.

Diplômé des universités de Manheim et de Bonn où il a passé un examen de droit, Michael Keller a suivi des études de troisième cycle à l'université Paris-Sorbonne.

Entre 2008 et 2014, Michael Keller a occupé le poste de directeur des affaires réglementaires et publiques chez DuPont Pioneer en France. Sur la même période, Michael Keller a été membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Union française des semenciers (UFS) et président de la commission de la réglementation et de l'innovation de l'UFS.



Franck Berger
President



En novembre 2016, Franck Berger a été élu président de l'UFS, l'Union Française des Semences. Diplômé de l'INA-PG en 1982, Franck Berger a acquis une première expérience dans les domaines du développement, de la production et de l'élevage avant de rejoindre Clause Semences en 1989. Après avoir été directeur de la production sur le terrain, puis vice-président du marketing et de la recherche, il a passé six ans en tant que vice-président des ventes et du marketing chez Harris Moran à Modesto et comme vice-président exécutif de Kyowa Seed à Tokyo. Franck Berger était par ailleurs directeur de la production et de la chaîne logistique chez HM Clause à Valence avant de devenir directeur général adjoint de BU Semences en 2011. En novembre 2015, il a accepté le poste de directeur général adjoint de LVS et a déménagé au siège de Limagrain à Saint Beauzire. Il a par la suite été nommé PDG de la division en octobre 2016 et est ensuite devenu membre du comité exécutif de Limagrain.



Claude Tabel
Vice-President



Claude Tabel est Président du Directoire du groupe RAGT. Basé à Rodez dans l'Aveyron, le groupe est spécialisé dans l'agrofourniture et plus particulièrement dans les semences où il exerce l'ensemble des métiers : création variétale, production, commercialisation sur un très grand nombre d'espèces.

Ingénieur agronome spécialisé en Amélioration des plantes, il est entré dans le groupe RAGT en 1996 pour en diriger l'ensemble des activités recherche. Il a par la suite intégré le Directoire du Groupe puis en a pris la présidence en juillet 2013.

Claude Tabel est vice-président de l'Union Française des Semenciers. Il représente la profession dans de très nombreux organismes nationaux et internationaux comme le Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS), dont il préside la Section Fourragères et Gazons et à ce titre membre du Conseil d'administration, le Centre Technique Permanent de la Sélection (CTPS), Terres Inovia, Terres Univia, et l'European Seed Association (ESA). Il a été pendant de nombreuses années membre des Board des Sections Forage and Turf et Field Crops de l'ISF.



CONTACTS PRESSE

Contact presse ISF : Francine SAYOC - Communications Manager
f.sayoc@worldseed.org

Contact presse UFS : Fadela BENABADJI - fbenabadji@agence-rdn.com
01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39

Agence RDN
8 rue de Mulhouse,
75002 PARIS



Mathilde LEHOUX - mlehoux@agence-rdn.com
01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78

Marine DUPONT - mdupont@agence-rdn.com
01 85 09 83 77 - 07 50 13 27 58

